

INFORMATIONS RELATIVES AUX RÈGLES GÉNÉRALES DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS PAR X-TRADE BROKERS DOM MAKLESKI S.A.

29052020

Informations relatives aux règles générales de gestion des conflits d'intérêts

X-Trade Brokers Dom Maklerski S.A. (« XTB ») exerce une activité de courtage de manière fiable et professionnelle, dans le respect du meilleur intérêt de ses clients et conformément aux principes de l'honnêteté commerciale. Ayant à l'esprit le meilleur intérêt des Clients, ainsi que le fait que, dans le cadre de la fourniture du service de négociation d'instruments financiers pour compte propre, il existe un conflit d'intérêts entre X-Trade Brokers et le Client résidant dans le fait que X-Trade Brokers est systématiquement la contrepartie de la transaction du Client sur les CFD, et du fait que XTB fournit des recommandations sur des Instruments financiers fournis par XTB, XTB a, dans le cadre de son activité de courtage, mis en place un règlement interne – Politique de gestion des conflits d'intérêts au sein de X-Trade Brokers – posant les principes et méthodes de gestion et prévention des conflits d'intérêts. Les points ci-dessous présentent les mesures fondamentales applicables en vue de prévenir les effets des conflits d'intérêts au sein de X-Trade Brokers Dom Maklerski S.A.

1. Afin de lutter contre les conflits d'intérêts, le Département Trading est séparé des départements qui collaborent directement avec les Clients, à savoir, les Départements Vente (*Sales*) et Service Client (*Customer Support*) au moyen de ce qui est couramment désigné des "murailles de Chine", de manière à assurer une pleine autonomie des départements qui proposent les produits financiers de X-Trade Brokers et qui évaluent le caractère approprié de ces produits à certains Clients. La séparation mentionnée ci-dessus est mise en place afin d'éviter tout lien entre la sélection de l'Instrument Financier qui est proposé aux Clients et une position ouverte détenue au même moment par X-Trade Brokers. Le Département Trading n'entretient également aucun contact direct avec les Clients. De plus, le département des Analystes de Marchés qui préparent des analyses de marchés n'ont pas la moindre information concernant les positions des Clients de XTB ainsi que les positions détenues par XTB eu égard à la fourniture d'instruments financiers ;
2. Les systèmes d'intéressement des employés du Département Ventes (*Sales*), du Département Analyse (*Research*), du Département Service Clients (*Customer Support*) et du Département Trading sont élaborés de manière à garantir que ces employés ne soient pas intéressés au résultat du portefeuille d'Instruments Financiers détenus pour son compte propre par X-Trade Brokers, créé pour les besoins de la réalisation de Transactions avec les Clients de XTB.
3. le programme d'incitation pour les salariés qui élaborent les recommandations d'investissement est conçu pour éviter sa corrélation exclusive avec une activité d'investissement accrue (critères quantitatifs). Il est nécessaire d'atteindre une valeur d'au moins 70% des critères qualitatifs pour activer l'évaluation des critères quantitatifs;
4. La structure organisationnelle de X-Trade Brokers prévoit une absence de dépendance entre les départements qui sont en contact direct avec les Clients et les départements qui sont en conflit d'intérêts entre XTB et les Clients ;
5. Les employés du Département Trading ne sont pas autorisés de parler en public de la situation actuelle du marché et participer dans la préparation des rapports et commentaires de marché rendus public par XTB ;
6. Les employés du Département Trading ne doivent jamais connaître les intentions des Clients concernant le sens de la Transaction. Les employés du Département Trading sont tenus, dans toute situation, de présenter aux Clients, un prix d'achat et de vente d'un Instrument Financier donné, en tenant compte

XTB France
32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris

+33 01 53 89 60 30

commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

d'un écart (*spread*) déterminé conformément aux Tables de Conditions et le règlement portant sur la prestation de services d'exécution qui peuvent être utilisés par le Client, selon sa propre volonté, pour ouvrir une nouvelle position ou clôturer une ancienne position.

7. Les employés du département Trading ne doivent pas connaître les intentions d'un client concernant la direction d'une transaction exécutée. Les employés de X-Trade Brokers sont dans l'interdiction d'accepter des Clients, Clients potentiels ou de tiers tous cadeaux sous forme d'avantages en espèces ou d'avantages en nature.

L'acceptation de cadeaux de faible valeur ou de courtoisie couramment acceptables n'est pas considérée comme entrant dans le champ de l'interdiction mentionnée au paragraphe précédent, à condition qu'une telle acceptation soit conforme à la Politique de gestion des conflits d'intérêts de X-Trade Brokers. Un cadeau de faible valeur ou de courtoisie mentionné ci-dessus doit être entendu comme un avantage en nature dont la valeur n'excède pas 160 euros ou son équivalent dans une autre devise.

Si un Client souhaite obtenir des informations détaillées concernant les principes et méthodes de gestion et prévention des conflits d'intérêts, X-Trade Brokers peut fournir de telles informations à la demande du Client par le biais de son site Internet ou sur un support durable.

X-Trade Brokers met à jour ou adapte, selon le cas, les mesures mises en place pour prévenir les effets des conflits d'intérêts élaborées conformément aux besoins récents en la matière.